



Luxembourg, le 29 juillet 2019

Circulaire n° : 3725
Domaine : Recrutement

Circulaire

aux administrations communales et
aux syndicats de communes

**Objet : Examens d'admissibilité aux différentes fonctions du secteur communal
Organisation de la deuxième session de l'année 2019.**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles seront organisés les examens d'admissibilité de la deuxième session de l'année 2019.

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux, chaque examen sera annoncé au grand public par le ministère de l'Intérieur trois mois avant le jour fixé pour l'examen visé.

Les administrations communales et syndicats de communes désirant admettre à un emploi vacant également des candidats ne disposant pas encore d'un certificat de réussite à l'examen visé, sont priés de remettre les dossiers de candidature à la cellule de recrutement du ministère de l'Intérieur au moins six semaines avant la date de l'examen. Les candidatures qui parviendront à la cellule de recrutement après ce délai ne pourront pas être prises en considération. En même temps, un fichier excel reprenant les noms, numéros d'identification et adresses des candidats est à envoyer par e-mail à l'adresse examen.formation@mi.etat.lu.

Fonction	Date de l'examen d'admissibilité	Délai d'introduction des dossiers
D1 sous-groupe à attribution particulière, artisan (*)	5/11/2019	20/09/2019
C1 sous-groupe technique, expéditionnaire technique (*)	6/11/2019	20/09/2019
A1 sous-groupe administratif, attaché, et sous-groupe scientifique et technique, chargé d'études	13/11/2019	20/09/2019
A2 sous-groupe administratif, gestionnaire, et sous-groupe scientifique et technique, chargé de gestion	27/11/2019	20/09/2019
D1 sous-groupe à attribution particulière, agent de transport	4/12/2019	24/10/2019
D2 sous-groupe à attribution particulière, agent municipal	5/12/2019	24/10/2019
B1 sous-groupe administratif, rédacteur	6/12/2019	24/10/2019
C1 sous-groupe administratif, expéditionnaire	10/12/2019	24/10/2019
B1 sous-groupe technique, chargé technique	11/12/2019	24/10/2019

(*) Pour ce qui est des fonctions de l'artisan (D1), de l'expéditionnaire technique (C1) et du chargé technique (B1), l'examen d'admissibilité organisé par le ministère de l'Intérieur ne s'adresse qu'aux candidats détenteurs d'un diplôme dans les branches suivantes : génie civil et bâtiments ; électrotechnique ; mécanique et automobile ; informatique. D'autres spécialités peuvent être demandées par les administrations communales et syndicats de communes en cas de besoin.

Au niveau des fonctions d'agent des domaines, d'huissier et d'agent de salle, des examens d'admissibilité seront organisés en fonction des besoins des entités du secteur communal et sur demande.

La cellule de recrutement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Personne de contact :	Tél. :	e-mail :
Mme Chantal MATHIEU	247 74 633	chantal.mathieu@mi.etat.lu
Mme Laurence ZIELKE	247 84 630	laurence.zielke@mi.etat.lu
M. Christian COOS	247 84 620	christian.coos@mi.etat.lu
Mme Cristina MOREIRA	247 84 657	cristina.moreira@mi.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding